

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2111

27 octobre 2009

SOMMAIRE

AFD Le Pouzin A S.à r.l.	101297	Island Immo	101292
Alfa Accounting Services S.à r.l.	101282	Jadiana S.A.	101305
Amer-Sil S.A.	101316	Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l.	101282
Arisa Holding S.A.	101301	Liquid Cool S.A.	101311
Bertelsmann Investments Luxembourg S.à r.l.	101318	Luma	101282
Bresson Incorporated	101289	MOOR PARK MB 24 Raisdorf S.à r.l.	101314
Celine-Immobilier SCI	101317	Movilux S.A.	101286
CIR Investment Affiliate S.A.	101291	Multi Services Informatiques	101289
CMC Bannewitz	101328	Nebis Holding S.A.	101292
Commonwealth Luxembourg Holdings S.à r.l.	101319	Nord Européenne d'Investissement S.A.	101287
Compagnie Luxembourgeoise de Chau- dronnerie et de Tuyauterie, en abrégé CLCT S.A.	101289	Pars S.A.	101327
Cordalia S.A.	101290	Peinture LAHYR Boris S.à r.l.	101291
Deanery Holdings S.à r.l.	101293	Pfizer Luxembourg S.à r.l.	101285
De Angelis Group S.à r.l.	101296	Quarter Holding S.A.	101316
De Angelis Group S.à r.l.	101297	R-Control Désinfections S.A.	101296
DKV Globality S.A.	101299	Rentokil Luxembourg, S.à r.l.	101296
Drake (Luxembourg) S.à r.l.	101304	Samson Global Holdings	101290
Drake (Luxembourg) S.à r.l.	101292	Santapharma Holding S.P.F. S.A.	101290
Drake Solutions S.à r.l.	101299	Sasib Tobacco International S.A.	101318
Drake Solutions S.à r.l.	101301	SEPG Luxembourg Sàrl	101311
Drake Solutions S.à r.l.	101301	Service Tobacco International S.A.	101318
Emmepi	101288	Skiclub Diekirch	101312
Euro Assistance Services S.A.	101290	Snack Ventures Europe S.C.A. Luxem- bourg	101316
FIL Investment Management (Luxem- bourg) S.A.	101285	Société Pinzler Lux S.A.	101291
FIL (Luxembourg) S.A.	101285	SPE Finance Sàrl	101296
Findel Finance Holding S.A.H.	101292	SPE Office Sàrl	101295
Food Service Network S.à r.l.	101289	Tiana Real Estate S.A.	101308
Godico S.A.	101305	Tosca Instruments S.à r.l.	101286
Grandecran Holding SA	101295	VBC Immo S.à r.l.	101311
Hendrix S.A.	101286	VBC Immo S.à r.l.	101316
Imapelfin S.A.	101288	VBC Immo S.à r.l.	101316
		Wordbee S.A.	101291

Alfa Accounting Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 88.781.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

p.p. Signature

Référence de publication: 2009131565/15.

(090158789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Luma, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1742 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Huberty.
R.C.S. Luxembourg B 17.448.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 1^{er} octobre 2009

Première résolution

Monsieur Jean CHAPELOTTE démissionne de son mandat de gérant technique.

Deuxième résolution

Madame Tont INGEBORG démissionne de son mandat de gérante administrative.

Troisième résolution

Madame Ingeborg CHAPELOTTE-TONT, résidant au 7, rue J.-P. Huberty, L-1742 Luxembourg est nommée gérante technique pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

LUMA SARL

Signatures

Référence de publication: 2009131567/19.

(090158326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.550,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 114.528.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

National Power International Holdings, a private unlimited company incorporated in England and Wales, having its registered office at Senator House, 85 Queen Victoria Street, London, EC4V 4DP, United Kingdom and registered with the United Kingdom Companies' House under number 02767875 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Corinne Petit, private employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in London on September 22nd, 2009.

Which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting as the sole shareholder of "Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l.", a private limited liability company, société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B

114.528 and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on February 15th, 2006 by Luxembourg Notary Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, residing in Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 938 dated May 12th, 2006 (page 44996), the Company's articles of association (the "Articles") were amended for the last time by a deed drawn up on March 6th, 2009 by the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 700 dated April 1st, 2009 (page 33598).

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 10 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 25 (twenty-five Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 87,525 (eighty-seven thousand five hundred and twenty-five Euros) to EUR 87,550 (eighty-seven thousand five hundred and fifty Euros) by creating and issuing 1 (one) new share having the same rights as the existing ones and having a par value of EUR 25 (twenty-five Euros), issued with a share premium of a total amount of EUR 2,800,050 (two million eight hundred thousand and fifty Euros), to be fully paid up, by way of contribution in cash.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares to subscribe to the ownership of the 1 (one) new share of EUR 25 (twenty-five Euros), issued with a share premium of a total amount of EUR 2,800,050 (two million eight hundred thousand and fifty Euros) for a total amount of EUR 2,800,075 (two million eight hundred thousand and seventy-five Euros), which subscription is effected by way of an offer of shares by the Company in the form of a rights issue of one new share of EUR 25 (twenty-five Euros) (the "New Share") i.e., issued in respect of and in proportion to the existing shareholdings in the share capital of the Company, that is, on the basis of one New Share for every 3,501 (three thousand, five hundred and one) shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each registered in the name of the shareholders of the Company shown in the register of shareholders, and to fully pay it up along with the share premium by contribution in cash, so that the amount of EUR 2,800,075 (two million eight hundred thousand and seventy five Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to allocate out of the share premium an amount of EUR 3 (three Euros) to the legal reserve account of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to reflect the share capital increase as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at eighty-seven thousand five hundred and fifty Euro (EUR 87,550) represented by 3,502 (three thousand, five hundred and two) corporate units (shares) with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand nine hundred (EUR 2,900).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil neuf, le vingt-trois septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

National Power International Holdings, une société à responsabilité illimitée constituée en Angleterre et Pays de Galles, ayant son siège social au, 85 Queen Victoria Street, Londres, EC4V 4DP, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies' House du Royaume-Uni sous le numéro 02767875 (l'"Associé Unique"), représentée par Mme Corinne Petit, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Londres le 22 septembre 2009.

Laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être déposée en même temps auprès des autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, agissant en qualité d'associé unique de "Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.528 et constituée sous le droit luxembourgeois en vertu d'un acte dressé le 15 février 2006 par le notaire Maître Léon Thomas connu comme Tom Metzler, résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 mai 2006 (page 44996), dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte dressé le 6 mars 2009 par le notaire instrumentant et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 700 en date du 1^{er} avril 2009 (page 33598),

adopte ici les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 10 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 25 EUR (vingt-cinq Euros) pour le porter de son montant actuel de 87.525 EUR (quatre-vingt-sept mille cinq cent vingt-cinq Euros) à 87.550 EUR (quatre-vingt-sept mille cinq cent cinquante Euros) par la création et l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), émise avec une prime d'émission d'un montant total de 2.800.050 EUR (deux millions huit cent mille et cinquante Euros), entièrement libérées moyennant un apport en numéraire.

Souscription et Libération

L'Associé Unique, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire à la propriété de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), émise avec une prime d'émission d'un montant total de 2.800.050 EUR (deux millions huit cent mille et cinquante Euros) pour un montant total de 2.800.075 EUR (deux millions huit cent mille et soixante-cinq Euros), ladite souscription étant effectuée par voie d'une offre de parts sociales faite par la Société dans la forme d'une émission préférentielle de 1 (une) nouvelle part sociale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) (la "Nouvelle Part Sociale"), c'est à dire émise en rapport avec et proportionnellement à l'actionnariat existant dans le capital social de la Société, ce qui correspond à une Nouvelle Part Sociale pour toutes les 3.501 (trois mille cinq cent une) parts sociales de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune enregistrées au nom des associés de la Société comme le montre le registre des associés, et de les libérer intégralement avec la prime d'émission par apport en numéraire, de sorte que le montant de 2.800.075 EUR (deux millions huit cent mille et soixante-cinq Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'allouer du montant de la prime d'émission un montant de 3 EUR (trois Euros) à la réserve légale de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital, comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à 87.550 EUR (quatre-vingt sept mille cinq cent cinquante Euro) représenté par 3.502 (trois mille cinq cent deux) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euro) chacune."

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à environ deux mille neuf cents euros (EUR 2.900).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39566. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009131643/128.

(090158646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

FIL Investment Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 88.635.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Octobre 2009.

FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.

FIL (Luxembourg) S A

Corporate Director

Claude Hellers

Director

Référence de publication: 2009131569/15.

(090158783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

FIL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 29.112.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Octobre 2009.

FIL (Luxembourg) S A

Claude Hellers

Director

Référence de publication: 2009131570/13.

(090158782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Pfizer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.299.964.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.125.

EXTRAIT

L'associé unique a décidé, par une décision du 20 mai 2009, d'accepter la démission de Monsieur Ivan STEENKISTE en qualité de gérant de la Société avec effet au 31 septembre 2009 et de nommer Monsieur Jean-Pol LEBLON gérant de la société avec effet au 1^{er} octobre 2009 et ce pour une période indéterminée.

Il a également été porté à la connaissance de la Société que Camilla Uden a changé d'adresse, comme indiqué ci-dessous.

Le Collège de gérance sera composé comme suit, à compter du 1^{er} octobre 2009:

- M. William CARAPEZZI, né à New Jersey (USA), le 8 avril 1957, demeurant au 14 Spring Lake, Far Hills NJ 07931, USA;

- M. David REID, né à Chelmsford (Royaume-Uni), le 16 janvier 1951, demeurant à New York, USA;

- Mme Susan WEBB, née à Dublin (Irlande), le 23 janvier 1958, demeurant au 28 Merton Road, Rathmines, Dublin 6, Irlande;

- Mrs. Camilla UDEN, born in Göteborg (Sweden), on March 6, 1964, demeurant professionnellement au 235 East 42nd Street, 10017 New York, USA;

- M. Jean-Pol LEBLON, né à Lodelinsart (Belgique), le 25 février 1956, demeurant professionnellement au 51, av. J.F. Kennedy, Rond Point du Kirchberg, L-1855 Luxembourg.

POUR PFIZER LUXEMBOURG SARL
BONN SCHMITT STEICHEN

Référence de publication: 2009131587/26.

(090158611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Hendrix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.275.

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet au 6 octobre 2009.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Fiduciaire Patrick Sganzerla s.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Signature

Le commissaire aux comptes démissionnaire

Référence de publication: 2009131571/16.

(090158309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Movilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.898.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 6 octobre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING.

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009131573/21.

(090158438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Tosca Instruments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.309.

L'adresse de Madame Anna Karin PORTUNATO, gérant de catégorie A de la Société, est modifiée comme suit:

- Anna Karin PORTUNATO, demeurant au 5, route de Pierre-Grand, CH- 1256 Troinex.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009131576/12.

(090158490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Nord Européenne d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 50.020.

L'an deux mille neuf,

Le huit octobre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NORD EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT S.A." avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Dudelange, en date du 6 janvier 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 208 du 11 mai 1995, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 50.020, au capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,00) soit trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle SCHUL employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Catherine BURGRAFF, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 421F, route d'Esch.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Olga MILYUTINA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la date de mise en liquidation.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
5. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme "NORD EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme "NORD EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT S.A."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire en fonction, pour l'exercice de leurs mandats pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

"Merlis S.à r.l.", société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: I. Schul, C. Burgraff, O. Milyutina, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 octobre 2009. Relation: LAC / 2009 / 41912. Reçu douze euros 12,00€

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009131726/71.

(090158774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Emmepi, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.671.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 septembre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., 57 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009131575/21.

(090158422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Imapelfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.102.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 7 octobre 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009131606/21.

(090158652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

M.S.I., Multi Services Informatiques, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 21.260.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009131577/10.

(090158777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Food Service Network S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.308.

L'adresse de Madame Anna Karin PORTUNATO, gérant de la Société, est modifiée comme suit:

- Anna Karin PORTUNATO, demeurant au 5, route de Pierre-Grand, CH- 1256 Troinex.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009131578/12.

(090158485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Bresson Incorporated, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.268.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 2009

Sont nommés administrateurs, en remplacement de Monsieur Bruce HERN et Madame Margaret HERN, démissionnaires:

- Madame Eva CHANCEL, administrateur-délégué demeurant au 300 East 59th Street, apt. 3605, New York, NY 10022, USA;

- Monsieur Peter LEIGHTON, expert comptable, demeurant au B5, 3 Queen's Cove, Pembroke HM 05, Bermuda.

Madame Eva CHANCEL et Monsieur Peter LEIGHTON termineront les mandats de leurs prédécesseurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009131580/18.

(090158471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Compagnie Luxembourgeoise de Chaudronnerie et de Tuyauterie, en abrégé CLCT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 60.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009131595/14.

(090158890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Euro Assistance Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 84.324.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 juin 2009

Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat la révocation de la société READ SARL ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de la société FISOGEST SA ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, la société MGI FISOGEST Sarl, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20114, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009131588/18.

(090158586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Samson Global Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 110.310.

—
RECTIFICATIF

Déposé le 14/08/2009 sous le numéro B110310 et la référence L090128057.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009131589/13.

(090158795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Santapharma Holding S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 49.421.

—
Le bilan de clôture de liquidation au 2 octobre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009131590/11.

(090158803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Cordalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.741.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

101291

CORDALIA S.A.
- / Boudewyn DENYS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009131608/12.

(090158341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Peinture LAHYR Boris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5680 Dalheim, 2, Waldbriedemeserstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 42.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009131594/13.

(090158891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Société Pinzler Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3333 Hellange, 30, Beetebuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009131596/10.

(090158885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Wordbee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009131597/13.

(090158879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

CIR Investment Affiliate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.942.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 septembre 2009

Sixième résolution

La société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période d'une année jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur l'exercice au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CIR INVESTMENT AFFILIATE S.A.
Société Anonyme
SGBT AGENT PRESTATATAIRE
Signatures

Référence de publication: 2009131604/18.

(090158700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Nebis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 113.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009131598/13.

(090158838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Findel Finance Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 25.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009131599/13.

(090158836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Island Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.
R.C.S. Luxembourg B 102.173.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009131605/10.

(090158543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Drake (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 59.944.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2009131609/14.

(090158338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Deanery Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.736.

In the year two thousand and nine, on the seventh of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"CIT GP Germany I Limited", a company incorporated and existing under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, registered with the Registrar of companies of the Commonwealth of the Bahamas, reference 144.176B, having its registered office at Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, P.O. Box N-3026 Nassau, Bahamas, acting for "CIT Germany Fund I Limited Partnership", a limited partnership, registered with the Registrar of companies for England and Wales under number LP11480,

here represented by Mrs Valérie-Anne BASTIAN, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Nassau (the Bahamas) on 11 September 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Deanery Holdings S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.736, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 11 September 2007, whose articles of association have been published on 18 October 2007 in the *Mémorial C*, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (number 2344, page 112497) (the "*Mémorial C*"). The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 August 2008, published on 25 September 2008 in the *Mémorial C*, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (number 2344, page 112492).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of four thousand and eighty euros (EUR 4,080.-), so as to raise it from its present amount of seventy-seven thousand six hundred and twenty-four Euro (EUR 77,624.-) up to eighty-one thousand seven hundred and four euros (EUR 81,704.-) by the issue of four thousand and eighty (4,080) new Ordinary Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each (referred as the "New Ordinary Shares"), with the same rights and obligations as the existing shares.

All the New Ordinary Shares are wholly subscribed by CIT Germany Fund I Limited Partnership, prenamed, paid up by a contribution in kind consisting in a claim owned by CIT Germany Fund I Limited Partnership against the Company representing an aggregate amount of five thousand and one hundred Euro (EUR 5,100.-).

The total contribution of five thousand and one hundred Euro (EUR 5,100.-) is allocated to (i) the share capital of the Company for an amount of four thousand and eighty euros (EUR 4,080.-) and (ii) the Company's share premium account for an amount of one thousand and twenty Euro (EUR 1,020.-).

Evidence of the transfer of the contribution has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **6.1.** The Company's share capital is set at eighty-one thousand seven hundred and four euros (EUR 81,704.-) represented by (i) eighty-one thousand six hundred and ninety-six (81,696) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (ii) one (1) class A share (the "A Share"), (iii) one class B share (the "B Share"), (iv) one class C share (the "C Share"), (v) one class D share (the "D Share"), (vi) one class E share (the "E Share"), (vii) one class F share (the "F Share"), (viii) one class G share (the "G Shares") and one class H share (the "H Share") which have a par value of one Euro (EUR 1.-) (all together referred as to the "Shares").

The Ordinary Shares may be issued with share premium which will remain attached thereon. None of the A Share, B Share, C Share, D Share, E Share, F Share, G Share or H Share will be issued with a share premium."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"CIT GP Germany I Limited", une limited partnership organisée et régie par les lois des Bahamas, enregistrée auprès du Registre des sociétés des Bahamas sous le numéro 144.176B, ayant son siège social au Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, P.O. Box N-3026 Nassau, Bahamas, agissant au nom de "CIT Germany Fund I Limited Partnership", une limited partnership enregistrée auprès du Registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP11480,

ici représentée par Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Nassau (Bahamas), le 11 septembre 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de "Deanery Holdings S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.736, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 octobre 2007 (numéro 2344, page 112497) (le "Mémorial C"). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 septembre 2008 (numéro 2344, page 112492).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre mille quatre-vingts euros (EUR 4.080,-), afin de le porter de son montant actuel de soixante-dix-sept mille six cent vingt-quatre euros (EUR 77.624,-) jusqu'à quatre-vingt-un mille sept cent quatre euros (EUR 81.704,-) par l'émission de quatre mille quatre-vingts (4.080) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (désignées collectivement comme les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par CIT Germany Fund I Limited Partnership, pré-ommé, et payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par CIT Germany Fund I Limited Partnership contre la Société pour un montant global de cinq mille cent euros (EUR 5.100,-).

L'ensemble de l'apport d'un montant de cinq mille cent euros (EUR 5.100,-) est alloué comme suit: (i) quatre mille quatre-vingts euros (EUR 4.080,-) au capital de la Société et (ii) mille vingt euros (EUR 1.020,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6.1 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre-vingt-un mille sept cent quatre euros (EUR 81.704,-) représentée par (i) quatre-vingt-un mille six cent quatre-vingt-seize (81.696) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), (ii) une part sociale de catégorie A (la "Part Sociale de Catégorie A"), (iii) une part sociale de catégorie B (la "Part Sociale de Catégorie B"), (iv) une part sociale de catégorie C (la "Part Sociale de Catégorie C"), (v) une part sociale de catégorie D (la "Part Sociale de Catégorie D"), (vi) une part sociale de catégorie E (la "Part Sociale de Catégorie E"), (vii) une part sociale de catégorie F (la "Part Sociale de Catégorie F"), (viii) une part sociale de catégorie G (la "Part Sociale de Catégorie G") et (ix) une part sociale de catégorie H (la "Part Sociale de Catégorie H"), chacune ayant une valeur de un euro (EUR 1.-), (collectivement désignées comme les "Parts Sociales").

Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être émises avec une prime d'émission qui restera attachée à cette catégorie de parts sociales uniquement. Aucune des Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie G et Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être émise avec une prime d'émission."

101295

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12094. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009131724/126.

(090158723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Grandecran Holding SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 85.416.

—

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2009

Les actionnaires de la société GRANDECRAN HOLDING S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

sont arrivés à leur terme en 2008, décide de les renouveler rétroactivement dans leurs fonctions pour une nouvelle période de deux ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, étant arrivé à expiration en 2008, l'assemblée générale décide de le renouveler rétroactivement pour une nouvelle période de deux ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009131600/26.

(090158540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

SPE Office Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 93.200,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.169.

—

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 757 du 18 juillet 2003.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE OFFICE SARL

Signature

Référence de publication: 2009131613/14.

(090158833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Rentokil Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.250,00.

Siège social: L-4967 Clemency, 47, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 50.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 15 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009131612/12.

(090158579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

R-Control Désinfections S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-4967 Clemency, 47, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 67.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 15 octobre 2009.

Tom Lorré

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009131614/14.

(090158577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

De Angelis Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE ANGELIS GROUP S.à r.l.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009131616/12.

(090158922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

SPE Finance Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.402.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 805 du 31 juillet 2003.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

101297

SPE FINANCE SARL

Signature

Référence de publication: 2009131615/14.

(090158861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

De Angelis Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.581.

Extrait de la décision prise par les associés en date du 03 septembre 2009

- Mr André WILWERT a été révoqué de son mandat de gérant.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DE ANGELIS GROUP S.à r.l.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009131619/14.

(090158929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

AFD Le Pouzin A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.939.

In the year two thousand and nine, on the twenty first day of September.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of AFD Le Pouzin A S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall in L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.939, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on December 19, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 593 of March 22, 2006.

The articles have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, dated November 20, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 3048 of 31 December 2008.

There appeared:

(1) ArcIndustrial France Developments I S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.938,

hereby represented by Mrs Monique GOERES, private employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to cancel one category of managers; ie C Managers.

As a consequence, Article 10 of the Company's Articles of Incorporation, has been modified as follows:

" **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager and one B Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles."

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on June 19, 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall as B Manager.

Third resolution

The sole shareholder states that the Board of Managers of the Company is composed as follows:

A Manager:

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

B Managers:

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1951, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mr Justin Chuter, banker, born in Weybridge (United Kingdom) on 7 January 1959, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on 19 June 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de AFD Le Pouzin A.S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall à L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.939, constituée suivant un acte du notaire André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 593 du 22 mars 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, prénommé, le 20 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 3048 du 31 décembre 2008 (la Société).

A comparu:

(1) ArclIndustrial France Developments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.938,

ici représentée par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'annuler une catégorie de gérants: à savoir Gérants C.

En conséquence, l'article 10 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, comme gérant B.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le Conseil de Gérance est constitué de la manière suivante:

Gérant A:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Gérants B:

- Monsieur Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;
- Monsieur Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30. Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;
- Monsieur Justin Chuter, banquier, né à Weybridge (Royaume-Uni) le 7 janvier 1959, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;
- Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Junglinster.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, ladite mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: GOERES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 octobre 2009. Relation GRE/2009/3499. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 8 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009131635/109.

(090158583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Drake Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.031.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009131638/14.

(090158336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

DKV Globality S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.471.

Im Jahre zweitausendneun, am achtundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Munich Health Holding AG, eine Gesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Geschäftssitz in Königinstraße 107, 80802 München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 139463, rechtmäßig vertreten durch Charles Pratt, Finanzdirektor von DKV Globality S.A., mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in München, am 21. September 2009.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft DKV Globality S.A., eine société anonyme mit Geschäftssitz in 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, gegründet auf Grund einer Urkunde des unterzeichneten Notars vom 18. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 120 vom 16. Januar 2008 (nachfolgend die „Gesellschaft“). Die Statuten der Gesellschaft wurden zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch denselben Notar am 14. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 246 vom 30. Januar 2008.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, erklärte Folgendes und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

Agenda:

1. Anhebung des Kapitals der Gesellschaft auf neun Millionen einunddreissigtausend Euro (EUR 9.031.000,-) durch die Ausgabe von vier Millionen einunddreissigtausend (4.031.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-).
2. Abänderung des Artikels 5 der Gesellschaftssatzung.
3. Verschiedenes.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, fasste folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, das gezeichnete Kapital der Gesellschaft von seinem gegenwärtigen Wert von fünf Millionen Euro (EUR 5.000.000), eingeteilt in fünf Millionen (5.000.000) Aktien, alle mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) pro Aktie auf neun Millionen einunddreissigtausend Euro (EUR 9.031.000) durch die Ausgabe von vier Millionen einunddreissigtausend (4.031.000) neuen Aktien, alle mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) pro Aktie, anzuheben.

Sämtliche vier Millionen einunddreissigtausend (4.031.000) neuen Aktien wurden von der Munich Health Holding AG, eine Gesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Geschäftssitz in Königinstraße 107, 80802 München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 139463 gezeichnet,

hier vertreten durch Charles Pratt, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, wohnhaft in 14, Ortsstrasse, D-54456 Onsdorf, Deutschland, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt am 21. September 2009.

Sämtliche vier Millionen einunddreissigtausend (4.031.000) neuen Aktien wurden zu siebenunddreissig Komma einundzwanzig (37,21) Prozent zum Gesamtpreis von einer Million fünfhunderttausend Euro (EUR 1.500.000) gezeichnet.

Der Gesellschaft steht somit vorgenannter Betrag ab heute zur Verfügung, so wie dies dem amtierenden Notar bewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich annimmt.

Zweiter Beschluss

Als Folge des vorausgegangenen Beschlusses wird Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und lautet wie folgt:

„ **Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt neun Millionen einunddreissigtausend Euro (EUR 9.031.000) und ist in neun Millionen einunddreissigtausend (9.031.000) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) eingeteilt.“

Dritter Beschluss

Zum Tagesordnungspunkt 3. „Verschiedenes“ erklärt die einzige Gesellschafterin dass ihr Firmenname nummehr „Munich Health Holding AG“ lautet.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Kapitalerhöhung von ihr getragen werden, werden auf dreitausendvierhundertfünfzig Euro (3.450,- EUR) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Pratt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2009. Relation: LAC/2009/40268. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009131639/69.

(090158629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Drake Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 72.031.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009131640/14.

(090158332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Drake Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 72.031.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009131642/14.

(090158329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Arissa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 148.545.

L'an deux mille neuf.

Le vingt neuf septembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit suisse ARISSA HOLDING A.G., ayant son siège social à CH-6948 Porza, Via Cantonale 41 (Suisse), inscrite au Registre de Commerce de Ticino sous le numéro CH-170.3.012.532-2, constituée suivant acte reçu par Maître Lucio VELO, notaire de résidence à Lugano (Suisse), en date du 11 mars 1987.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de Via Cantonale 41, CH-6948 Porza (Suisse), à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider (Grand-Duché de Luxembourg), et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise.

2) Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante: "La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

3) Conversion du capital social de CHF en EUR.

4) Division du capital social en 65.574 actions sans valeur nominale.

5) Refonte des statuts de la société pour les adapter à la législation luxembourgeoise.

6) Nomination des membres du conseil d'administration et fixation de la durée de leur mandat.

7) Nomination d'un commissaire et fixation de la durée de son mandat.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate le transfert du siège social, statutaire et administratif de la société de CH-6948 Porza, Via Cantonale 41 (Suisse), à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider (Grand-Duché de Luxembourg), et décide d'adopter la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois.

Ce transfert fait l'objet d'un rapport établi le 23 septembre 2009 par le réviseur d'entreprises indépendant HRT Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B51238, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusions

Sur base des diligences effectuées, rien n'est venu à notre attention qui pourrait nous amener à penser que l'actif net de la société au 1^{er} juillet 2009 soit inférieur aux capitaux propres de € 81.263,67.

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société qui sera dorénavant libellé comme suit:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à cent mille francs suisses (100.000.- CHF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 1,- CHF = 0,6557 EUR, en arrondi soixante-cinq mille cinq cent soixante-quatorze euros soixante-trois cents (65.574,63 EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de diviser le capital social de soixante-cinq mille cinq cent soixante quatorze euros et soixante trois cents (65.574,63 EUR) en soixante-cinq mille cinq cent soixante quatorze (65.574) actions sans désignation de valeur nominale

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder au remplacement des anciennes actions contre les nouvelles actions.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ARISSA HOLDING S.A..

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-cinq mille cinq cent soixante quatorze euros et soixante trois cents (65.574,63 EUR), représenté par soixante-cinq mille cinq cent soixante quatorze (65.574) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voler lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Sixième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs de la société:

- M. Patrick MOINET, né le 06 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;

- M. Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo) et résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg;

- M. Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique) et résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg;

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Septième résolution

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes de la société:

La société à responsabilité limitée REVICONSLT S.à r.l., ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, R.C.S. Luxembourg numéro B139013.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 8 octobre 2009. Relation GRE/2009/3604. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 13 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009131666/173.

(090158562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Drake (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 59.944.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2009131644/14.

(090158327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Godico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 79.266.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009131646/10.

(090158905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Jadiana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 108.544.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of September.

Before M^e Marline Schaeffer, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company ("société anonyme") JADIANA S.A., (the "Company"), with registered office in 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 108.544, incorporated by deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 1st of June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1072 of the 21st of October 2005.

The meeting is presided by Mr Dario SALVATI, private employee, residing professionally in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

The Chairman appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) to EUR 1,531,000.- (one million five hundred and thirty one thousand Euro) by the issue of 750,000 (seven hundred and fifty thousand) new shares having a par value of EUR 2.- (two Euro) each, through a contribution in kind for an amount of EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand Euro);

2.- Subscription;

3.- Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action;

4.- Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 1,500,000 - (one million five hundred thousand Euro) so as to raise it from its present amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) to EUR 1,531,000.- (one million five hundred and thirty one thousand Euro) by the issue of 750,000 (seven hundred and fifty thousand) new shares having a par value of two Euro (EUR 2,-) each.

Second resolution

Thereupon TIANA REAL ESTATE S.A., having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, here represented by Mr Dario Salvati, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 9, 2009, declared to subscribe to the 750,000 (seven hundred and fifty thousand) new shares having a par value of EUR 2,- (two Euro) each, and to pay them up by irrevocable waiver of its claim against the company, the claim being waived up to 1,500,000.- Euro (one million five hundred thousand Euro).

In compliance with article 32-1 of the Law on Commercial Companies, the contribution in kind has been subject to a report issued on August 7, 2009, by EWA REVISION S.A., Réviseur d'entreprises, established in Ettelbruck, which concludes as follows:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale/resp. au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

Ce rapport a été préparé uniquement pour les besoins des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins ou distribué sans notre accord préalable."

The said report, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The Company's subscribed capital is set at EUR 1,531,000.- (one million five hundred and thirty one thousand Euro) represented by 765,500.- (seven hundred and sixty-five thousand and five hundred) shares of EUR 2.- (two Euro) each."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at two thousand six hundred (2,600.-) Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the said parties appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JADIANA S.A., (la "Société"), avec siège social à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.544, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1072 du 21 octobre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dario SALVATI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 1.531.000,- (un million cinq cent trente et un mille euros) par l'émission de 750.000,- (sept cent cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, par apport en nature pour un montant total de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euros).

2.- Souscription.

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts

4.- Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à EUR 1.531.000,- (un million cinq cent trente et un mille euros) par l'émission de 750.000,- (sept cent cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Deuxième résolution

Ensuite TIANA REAL ESTATE S.A., ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Dario Salvati, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 juillet 2009, a déclaré souscrire aux 750.000,- (sept cent cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) et a déclaré les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros).

Conformément à l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, cet apport en nature a fait l'objet d'une vérification et d'un rapport en date du 7 août 2009, émis par EWA REVISION S.A., Réviseur d'entreprises, et qui conclut en ces termes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale/resp au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

Ce rapport a été préparé uniquement pour les besoins des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins ou distribué sans notre accord préalable."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 1.531.000,- (un million cinq cent trente et un mille euros), représenté par 765.000,- (sept cent soixante-cinq mille) actions de EUR 2 (deux euros) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille six cents (2.600,-) euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Salvati, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39897. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009131648/163.

(090158674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Tiana Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 108.545.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of September.

Before Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company ("société anonyme") TIANA REAL ESTATE S.A., (the "Company"), with registered office in 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 108.545, incorporated by deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 1st of June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1068 of the 20th of October 2005.

The meeting is presided by Mr Dario SALVATI, private employee, residing professionally in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

The Chairman appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) to EUR 1,531,000.- (one million five hundred and thirty-one thousand Euro) by the issue of 750,000 (seven hundred and fifty thousand) new shares having a par value of EUR 2,- (two Euro) each, through a contribution in kind for an amount of EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand Euro);

2.- Subscription;

3.- Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action;

4.- Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 1,500,000,- (one million five hundred thousand Euro) so as to raise it from its present amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) to EUR 1,531,000.- (one million five hundred and thirty-one thousand Euro) by the issue of 750,000 (seven hundred and fifty thousand) new shares having a par value of two Euro (EUR 2,-) each.

Second resolution

Thereupon THE TRADITION (Alex MOURADIAN) PENSION PLAN, a trust represented by its trustee DOMINION PENSION PLAN SERVICES (HONG KONG) LIMITED, with registered office at 28 Floor, Bank of East Asia Harbour View Centre, 56 Gloucester Road, Wanchai, Hong Kong, here represented by Mr Dario Salvati, prenamed, by virtue of the proxy given in St helier, Jersey, on July 14, 2009, declared to subscribe to the 750,000 (seven hundred and fifty thousand) new shares having a par value of EUR 2,- (two Euro) each, and to pay them up by irrevocable waiver of its claim against the company, the claim being waived up to 1,500,000.- Euro (one million five hundred thousand Euro).

In compliance with article 32-1 of the Law on Commercial Companies, the contribution in kind has been subject to a report issued on August 7, 2009, by EWA REVISION S.A., Réviseur d'entreprises, established in Ettelbruck, which concludes as follows:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale/resp. au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

Ce rapport a été préparé uniquement pour les besoins des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins ou distribué sans notre accord préalable."

The said report, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The Company's subscribed capital is set at EUR 1,531,000.- (one million five hundred and thirty-one thousand Euro) represented by 765,500 - (seven hundred and sixty-five thousand and five hundred) shares of EUR 2,- (two Euro) each."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at two thousand six hundred (2,600.-) Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the said parties appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TIANA REAL ESTATE S.A., (la "Société"), avec siège social à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.545, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1068 du 20 octobre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dario SALVATI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 1.531.000,- (un million cinq cent trente et un mille euros) par l'émission de 750.000,- (sept cent cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, par apport en nature pour un montant total de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euros).

2.- Souscription.

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts

4.- Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à EUR 1.531.000,- (un million cinq cent trente et un mille euros) par l'émission de 750.000,- (sept cent cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Deuxième résolution

Ensuite THE TRADITION (Alex MOURADIAN) PENSION PLAN, un trust représenté par son trustee DOMINION PENSION PLAN SERVICES (HONG KONG) LIMITED, avec siège social au 28 Floor, Bank of East Asia Harbour View Centre, 56 Gloucester Road, Wanchai, Hong Kong, ici représenté par Monsieur Dario Salvati, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à St Helier, Jersey, le 14 juillet 2009, a déclaré souscrire aux 750.000,- (sept cent cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) et a déclaré les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros).

Conformément à l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, cet apport en nature a fait l'objet d'une vérification et d'un rapport en date du 7 août 2009, émis par EWA REVISION S.A., Réviseur d'entreprises, et qui conclut en ces termes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale/resp. au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

Ce rapport a été préparé uniquement pour les besoins des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins ou distribué sans notre accord préalable."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 1.531.000,- (un million cinq cent trente et un mille euros), représenté par 765.000,- (sept cent soixante-cinq mille) actions de EUR 2 (deux euros) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille six cents (2.600,-) euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Savati, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39896. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009131655/164.

(090158680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Liquid Cool S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.814.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009131660/10.

(090158310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

VBC Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.829.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009131663/10.

(090158304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

SEPG Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 52.137.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 1^{er} octobre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de:

- la société à responsabilité limitée SEPG Luxembourg S.à r.l., dont le siège social à L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, a été dénoncé en date du 24 février 1997, B 52.137.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Me Elodie Duchêne

Le liquidateur

Référence de publication: 2009131889/17.

(090158632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

S.C.D., Skiclub Diekirch, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9252 Diekirch, 56, rue Kockelberg.

R.C.S. Luxembourg F 8.112.

—
STATUTS

Entre les soussigné(e)s:

Noms, Prénoms, Professions, Domicile, Nationalité

SIMON Marlon (Employé CfL) - 56, Rue Kockelberg - L-9252 DIEKIRCH (Luxembourgeoise)
 LORANG (Ép. SCHMITZ) Elisabeth (Employée ONT) - Rte d'Eppeldorf- L-6312 BEAUFORT (Luxembourgeoise)
 MUSMANN Robert (Employé Privé) - 3, Um Ale Waasser - L-9370 GILSDORF (Luxembourgeoise)
 ERSFELD (Ép. SIMON) Christiane (Sans Etat) - 56, Rue Kockelberg - L-9252 DIEKIRCH (Luxembourgeoise)
 KANDELS Claude (Employé communal) - Rte de Broderbour - L-9373 GILSDORF (Luxembourgeoise)
 MELCHIOR Luc (Sous-Officier) - 3, Cité Militaire - L-9277 DIEKIRCH (Luxembourgeoise)
 SCHMITZ Corneille (Sous-Officier) - Rte d'Eppeldorf - L-6312 BEAUFORT (Luxembourgeoise)
 SIMON SVEN (Employé Privé) - 16, Rue P. Olinger - L-9267 DIEKIRCH (Luxembourgeoise)

il a été convenu de transformer et de constituer le SKICLUB DIEKIRCH, fondé le 4 décembre 2000 à Diekirch, en association sans but lucratif.

Chapitre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. L'association est dénommée SKICLUB DIEKIRCH, en abrégé: S.C.D.

Art. 2. Le siège social est établi à L-9252 Diekirch, 56, Rue Kockelberg

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet toute activité se rapportant directement ou indirectement à l'organisation de manifestations sportives et populaires. Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre les membres, d'assurer la défense des intérêts de ses adhérents et de les représenter auprès des autorités. Elle peut s'affilier à toute organisation poursuivant les mêmes objectifs.

Chapitre II. Membres, Admission, Exclusion

Art. 5. L'association se compose de membres associés et de membres d'honneur. Ces membres peuvent être des personnes physiques ou morales.

Art. 6. Les membres associés jouissent seuls des droits et avantages prévus par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. Le nombre minimum des membres associés est fixée à trois.

Sont admis comme membres d'honneur toutes personnes s'acquittant de la cotisation fixée par l'assemblée générale. Une carte de membre d'honneur leurs est remise. Les membres d'honneur n'exercent aucune des prérogatives prévues par la loi et les présents statuts en faveur des membres associés.

Art. 7. Pour être admis comme membre actif il faut:

- avoir été admis par le conseil d'administration et ce à la majorité simple des voix,
- avoir payé la cotisation annuelle. Le paiement de la cotisation annuelle est à considérer comme déclaration d'adhésion aux statuts de l'association.

Art. 8. La qualité de membre se perd:

- par la démission volontaire adressée au conseil d'administration
- par la décision du conseil d'administration à la suite:
 - a) du refus de paiement de la cotisation annuelle,
 - b) de la non-conformation aux statuts de l'association,
 - c) d'atteinte aux intérêts de l'association.

Les membres démissionnaires ou exclus ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées. Il appartient au conseil d'administration de prononcer une exclusion temporaire, l'exclusion définitive étant de la compétence de l'assemblée générale.

Art. 9. Les cotisations annuelles des membres associés et des membres d'honneur ne peuvent pas dépasser 100,- Euros. Les cotisations sont fixées annuellement par l'assemblée générale.

Chapitre III. L'assemblée générale

Art. 10. Sont de la compétence exclusive de rassemblée générale:

- la modification des statuts,
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration,
- l'approbation annuelle des budgets et des comptes,
- la fixation des cotisations,
- l'exclusion définitive d'un membre associé,
- la dissolution de l'association.

Art. 11. L'assemblée générale se réunit annuellement au cours du deuxième trimestre.

Art. 12. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration. Celui-ci portera au moins huit jours francs avant la date de l'assemblée générale à la connaissance des membres associés par voie d'invitation individuelle, le lieu, la date et l'ordre du jour des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires. Il est loisible de se faire représenter par un autre associé, muni d'une procuration écrite. Chaque membre associé présent ne peut être détenteur que d'une seule procuration.

Les candidatures pour les postes au conseil d'administration doivent être adressées par écrit au président, au plus tard 24 heures avant l'assemblée générale.

Art. 13. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres associés présents et représentés ayant le droit de vote. En cas d'égalité des voix la décision appartient au président ou à celui qui préside l'assemblée.

Art. 14. Le conseil d'administration peut à tout moment convoquer une assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le conseil d'administration et ce endéans un mois, lorsqu'un cinquième des membres associés jouissant du droit de vote en font la demande par écrit. La procédure est la même que pour l'assemblée générale ordinaire.

Art. 15. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que dans les formes prévues par la loi.

Art. 16. Tous les membres d'honneur peuvent suivre les délibérations de l'assemblée générale.

Chapitre IV. Le conseil d'administration

Art. 17. L'association est administrée par un conseil d'administration formé par au moins trois membres associés jouissant du droit de vote. Le nombre du conseil d'administration ne peut pas être supérieur à neuf. Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale pour une période de deux ans.

Art. 18. Le conseil d'administration est renouvelé en vertu d'un roulement de façon à ce que chaque année en principe la moitié des membres soient sortants. La première série des membres sortants est désignée par tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles. En cas de vacances de postes, le conseil d'administration a le droit de coopter un ou plusieurs membres. L'assemblée générale suivante statuera sur leur nomination définitive.

Art. 19. Le conseil d'administration désigne un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président ou d'un tiers de ses membres et ce aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. La voix du président, ou de celui qui le remplace, est prépondérante. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont remplies par le vice-président, à défaut de celui-ci par le secrétaire, puis par le plus ancien des membres du conseil.

Art. 20. Pour toutes les séances du conseil d'administration est tenu un procès-verbal. Ces procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire et conservés au siège de l'association.

Art. 21. La compétence du conseil d'administration s'étend à tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale. Il peut notamment passer tous contrats ou actes unilatéraux engageant l'association, conférer tous pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix et plaider tout en demandant qu'en défendant devant toute juridiction.

Chapitre V. Dissolution

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son actif sera affecté à des activités similaires à désigner par l'assemblée générale conformément à la loi sur les associations sans but lucratif.

Chapitre VI. Dispositions générales

Art. 23. L'association est habilitée à recevoir des dons en nature et en espèces.

Art. 24. Toutes les questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts sont régies par les dispositions de la loi sur les associations sans but lucratif.

Art. 25. L'assemblée générale constituante, qui s'est réunie à Diekirch, le 30.09.2009, a approuvé à l'unanimité les présents statuts.

Fait à Diekirch, le 30.09.2009.

Marlon Simon / Lorang Elizabeth / Musmann Robert / Ersfeld Christiane /
Kandels Claude / Melchior Luc / Schmitz Corneille / Simon Sven.

Référence de publication: 2009131662/106.

(090158963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

MOOR PARK MB 24 Raisdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.366.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of September.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 37, rue d'Anvers. L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B118791,

hereby represented by Mrs Julica ORTLINGHAUS, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to document that:

1. The appearing party is the sole member of MOOR PARK MB 24 Raisdorf S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg (the "Company"), on March 16, 2007, by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ? 936, on May 22, 2007, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B125366. The articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on September 17, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2454, on October 30, 2007.

2. The corporate capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) units of one cent (EUR 0,01) each, all fully paid up.

3. The appearing party, in its capacity of sole member of the Company, has resolved to proceed with the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation.

4. The sole member of the Company, in its capacity of liquidator of the Company, and according to the interim balance sheet of the Company as at July 31, 2009, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

5. The Company's activities have ceased.

6. The sole member of the Company is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle any and all liabilities of the terminated Company.

7. Following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed.

8. The managers of the Company are hereby granted full discharge with respect to their duties.

9. The cancellation of all issued units of the Company shall be proceeded with.

10. The corporate books, records and other data carriers of the Company shall be lodged for a minimum period of five years at the Company's former registered office.

Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present deed, is estimated at seven hundred and fifty euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English text shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-130 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B118791,

ici représentée par Maître Julica ORTLINGHAUS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. La partie comparante est l'associée unique de MOOR PARK MB 24 Raisdorf S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg (la "Société"), le 16 mars 2007 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 936 du 22 mai 2007, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B125366. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 17 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2454 du 30 octobre 2007.

2. Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, entièrement libérées.

3. La partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation.

4. L'associé unique de la Société, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu des comptes intérimaires de la Société au 31 juillet 2009 déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

5. Les activités de la Société ont cessé.

6. L'associé unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout et n'importe quel passif éventuel de la Société dissoute.

7. Suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée.

8. Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour toutes leurs obligations.

9. Il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises.

10. Les livres comptables et tous autres documents de la société seront conservés pendant une durée minimum de cinq années à l'ancien siège social de la Société.

Dépenses

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite au présent acte est estimé à sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, en sa capacité mentionnée ci-dessus, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: ORTLINGHAUS; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 9 octobre 2009. Relation GRE/2009/3648. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 14 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009132109/100.

(090159628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

VBC Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.829.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009131672/10.

(090158303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

VBC Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.829.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009131674/10.

(090158301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Snack Ventures Europe S.C.A. Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1726 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 105.867.

Les comptes annuels de la société mère Snack Ventures Europe au 27 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009131675/11.

(090158442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Amer-Sil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 8.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 OCT 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009131676/11.

(090158351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Quarter Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QUARTER HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009131678/12.

(090158350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Celine-Immobilier SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg E 4.164.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le sept octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Céline TEL, employée privée, née à Fontainebleau (France), le 16 juin 1982, demeurant à L-1947 Luxembourg, 13, rue Joseph Leydenbach;

2.- Madame Claudie PRESOTTO, employée privée, née à Montargis (France), le 5 octobre 1943, demeurant à L-5751 Frisange, 15, Robert Schuman Strooss;

3.- Monsieur Pierre TEL, employé privé, né à Paris (France) le 4 novembre 1943, demeurant à L-5751 Frisange, 15, Robert Schuman Strooss.

Lesquels comparants déclarent constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par achat, vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 2. La société prend la dénomination de "CELINE-IMMOBILIER SCI".

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est établi à Schifflange.

Art. 5. Le capital social est fixé à MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 1.800,-), représenté par QUATRE-VINGT-DIX (90) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT EUROS (€ 20,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois/quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération du capital

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les QUATRE-VINGT-DIX (90) parts comme suit:

1.- Madame Céline TEL, prénommée, TRENTE PARTS SOCIALES	30
2.- Madame Claudie PRESOTTO, prénommée, TRENTE PARTS SOCIALES	30
3.- Monsieur Pierre TEL, prénommé, TRENTE PARTS SOCIALES	<u>30</u>
TOTAL: QUATRE-VINGT-DIX PARTS SOCIALES	90

Le fonds social de MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 1.800,-) a été mis à disposition de la société.

101318

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENTS EUROS (€ 700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés se considérant comme réunis en assemblée générale ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Pierre TEL, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

2. Le siège de la société est fixé à L-3843 Schiffflange, 3, rue de l'Industrie.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Tel, C. Presotto, Tel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12121. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 octobre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009131677/70.

(090158666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Bertelsmann Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 146.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009131931/13.

(090158870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Service Tobacco International S.A., Société Anonyme,

(anc. Sasib Tobacco International S.A.).

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 64.940.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 août 2009 que:

1. Les démissions de Monsieur Carlo SCHLESSER et Monsieur Roger BURRI de leur poste d'administrateurs, avec effet respectif au 6 février 2009 et 20 novembre 2008, sont acceptées.

2. Sont élus en remplacement des administrateurs démissionnaires,

- Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (Congo) et résidant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, avec effet au 20 novembre 2008.

- Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976, à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, avec effet au 6 février 2009.

Leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

En conséquence le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur David John COWEN, administrateur et administrateur délégué;

- Monsieur Luc GERONDAL, administrateur;

- Monsieur Benoît BAUDUIN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009131742/26.

(090158526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Commonwealth Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 148.555.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-eight day of September,

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed,

Appeared the following:

Latin American Holding Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, with registered office at 1209 Orange Street, DE 19801, United-States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under the number 2218485,

represented by Mr Gael Castex, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of Incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may at any time be composed of one or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of "Commonwealth Luxembourg Holdings S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares all with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company is managed by a Board of Managers composed of at least two Managers divided into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". "Category B Managers" must be Luxembourg residents.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. The Managers need not to be Shareholders. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence of one Category A Manager and one Category B Manager. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Category A Managers may be represented by another Category A Manager only. Category B Managers may be represented by another Category B Manager only.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the

Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers, obligatorily one Category A Manager and one Category B Manager.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single partner, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Monday of April at 10.00 am.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of December in every year and ends on the last day of November.

Art. 21. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed and fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares	Subscribed capital
Latin American Holding Inc., mentioned above	12,500	12,500.-
Total:	12,500	12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately 2,000.- EUR.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 30 November 2010.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at six (6) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a unlimited period:

Category A Managers:

- Mr Christopher Witzky, born in New-York (United-States of America) on 17 May 1957, with professional address at 54, Sachem Drive Glastonbury, CT 06033 United-States of America;

- Mr Brian Anthony Roy, born in Massachussets (United-States of America) on 9 February 1967, with professional address at 15, Massaco Lane, Granby, CT 06035 (United-States of America);

- Mr Evan Francis Smith, born in New-York (United-States of America) on 21 January 1956, with professional address at 29, chemin de la Cote du Moulin, 78620 L'Étang la Ville, France; and

- Mr Christian Idczack-Descat, born in Paris (France) on 26 August 1963, with professional address at 64, chemin des Alluets, 78240 Chambourcy, France.

Category B Managers:

- Mr Georges Deitz, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 8 June 1958, with professional address at 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

- Ms Sonja A Linz, born in Bettembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 10 April 1958, with professional address at 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. Resolved that the registered office shall be at 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit septembre,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

Latin American Holding Inc, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de L'Etat du Delaware sous le numéro 2218485,

Représenté par M. Gaël Castex, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les associés et par tout ceux qui deviendront détenteurs des parts sociales créées par après une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination "Commonwealth Luxembourg Holdings S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance") composé de deux membres au moins dénommés "Gérant de Catégorie A" et Gérant de Catégorie B". Les Gérants de Catégorie B doivent être résidents luxembourgeois.

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, et la durée de leur mandat. Les Gérants n'ont pas besoin d'être des associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président. Si le président est dans l'impossibilité d'être présent, sa place sera prise après élection parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoqués par le président, le secrétaire ou par deux Gérants. Le Conseil de Gérance peut délibérer valablement sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés.

Le Conseil de Gérance ne délibérera valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée, en ce inclus au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix incluant au moins le vote favorable d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B. En cas de partage des voix, le président dispose d'une voix prépondérante.

Les Gérants de Catégorie A ne peuvent représenter que les autres Gérants de Catégorie A. Les Gérants de Catégorie B ne peuvent représenter que les autres Gérants de Catégorie B.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier lundi d'avril à 10:00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de décembre et finit le dernier jour de novembre de chaque année.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre de parts sociales ci- après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
Latin American Holding Inc mentionné ci-dessus	12.500	12.500,-
Total:	12.500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000,- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 30 novembre 2010.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à six (6) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée

2) *Gérants de Catégorie A*

- M. Christopher Witzky, né New-York (Etats-Unis d'Amérique) le 17 mai 1957, demeurant professionnellement au 54, Sachem Drive Glastonbury, CT 06033 Etats-Unis d'Amérique;
- M. Brian Anthony Roy, né au Massachussets (Etats-Unis d'Amérique) le 9 février 1967, demeurant professionnellement au 15, Massaco Lane, Granby, CT 06035 (Etats-Unis d'Amérique);
- M. Evan Francis Smith, né New-York (Etats-Unis d'Amérique) le 21 janvier 1956, demeurant professionnellement au 29, chemin de la Côte du Moulin, 78620 L'Etang la Ville, France; et
- M. Christian Idczack-Descat, né Paris (France) le 26 août 1963, demeurant professionnellement au 64, chemin des Alluets, 78240 Chambourcy, France

Gérants de Catégorie B:

- M Georges Deitz, né au Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) on 8 juin 1958, demeurant professionnellement au 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); and
- Mme. Sonja A Linz, née à Bettembourg (Grand-Duché of Luxembourg) le 10 avril 1958, demeurant professionnellement au 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand-Duché of Luxembourg).

3) Fixation du siège social de la Société à 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. CASTEX, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 octobre 2009. Relation: LAC/2009/40662. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 OCT. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009131670/451.

(090158719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Pars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 109.890.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente septembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société de droit italien "BEST POWER SRL", ayant son siège social à I-46100 Mantova, Corso Vittorio Emanuele 21, inscrite au Registre de Commerce de Mantova, sous le numéro 237947,

ici représentée par Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "PARS S.A. (ci-après la "Société")", avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.890, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1425 du 21 décembre 2005.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions de dix euros (10,- EUR), entièrement libérées.

c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g) Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Mohammed KARA, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

i) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

j) Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

1.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société,

m.- Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ERK; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 9 octobre 2009. Relation GRE/2009/3641. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 14 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009132110/58.

(090159622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

CMC Bannewitz, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 130.605.

— EXTRAIT

8.329 parts sociales sur les 25.000 détenues par THE CMC DRESDEN FUND ont été transférées en date du 2 octobre 2009 au profit de la société CMC CAPITAL LUXEMBOURG 4, dont le siège social est situé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, RC Luxembourg n°B 129.327.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Pour CMC BANNEWITZ

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009131745/16.

(090158509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.